

VD_OMNI AC.2016.0385 vom 8. Dezember 2016

VD Tribunal cantonal, 2016-12-08, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_AC.2016.0385

FR: VD_OMNI AC.2016.0385 du 8 décembre 2016

IT: VD_OMNI AC.2016.0385 del 8 dicembre 2016

Regeste

A. _____, B. _____ et C. _____/Municipalité d'Echichens, D. _____ SA, E. _____, Service Immeubles, Patrimoine et Logistique | La motivation de la décision attaquée - levant l'opposition des recourants - est pratiquement inexistante. Compte tenu de sa gravité, ce vice formel ne peut être réparé par le tribunal. Recours manifestement bien fondé.

Erwägungen

E. 1

a) Les parties ont le droit d'être entendues (art. 29 al.

E. 2

Il s'ensuit que le recours doit être admis et que la décision attaquée doit être annulée. Les recourants, assistés par une avocate, ont droit à des dépens, à la charge de la Commune d'Echichens (art. 55 LPA-VD), qui supportera également un émolument judiciaire.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.